



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Réf/Ref : 8697
Annexes/Bijlagen : 6

Monsieur Dirk DE BLOCK
Conseiller communal
Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek, le 29 mars 2018.

Objet: votre question écrite du 13 mars 2018 relative aux marchés publics.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre question écrite du 13 mars 2018 relative aux marchés publics.

Vous retrouverez les marchés publics réalisés en 2017, 2016 et 2015 sur le site internet communal, dans la rubrique « Vie politique » - « Rapports annuels sur la transparence » - « Partie 1 ». Ci-joint les liens directs vers ces rapports :

2017 : <http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/vie-politique/2-rapport-annuel-marches201728mars.pdf>

2016 : <http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/fichiers/conseil/transparence/2rapport-annuel-2016-tranparence.pdf>

2015 : <http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/fichiers/conseil/transparence/2rapport-annuel-2015-tranparence.pdf>

Vous trouverez également en annexe les six marchés réalisés en 2017 avec la procédure d'appel d'offre restreint avec publicité européenne qui ne sont pas repris dans le rapport 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,

Françoise SCHEPMANS.



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Françoise Schepmans, *Bourgmestre-Présidente* ;
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

Excusé

Roland Vandenhove, *Président du CPAS, siégeant avec voix consultative*.

Séance du 16.01.17

#Objet : Département infrastructures et développement urbain - Marchés Publics – Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.C1, 1.C2 (partie A), 1.C3 : construction d'un bâtiment passif comportant au rez-de-chaussée des ateliers productifs (1.C1) et aux étages des logements assimilés à du social (1.C2) situé Quai de l'Industrie, 79, ainsi que l'aménagement d'une cour collective (1.C3) située en intérieur d'îlot au Quai de l'Industrie, 77 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet – Non sélection.#

Administratif, Financier, Socio-économique

LE COLLEGE,

Vu la décision du Conseil communal en date du 28 septembre 2016 :

• Article 1 :

D'approuver les termes de l'avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d'auteur de projet pour procéder à l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment passif comportant au rez-de-chaussée des ateliers productifs (1.C1) et aux étages des logements assimilés à du social (1.C2) situé Quai de l'Industrie, 79, ainsi que l'aménagement d'une cour collective (1.C3) située en intérieur d'îlot au Quai de l'Industrie, 77 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean ;

• Article 2 :

D'approuver la dépense pour les honoraires estimée à 386.240,51 € Tva et révision comprises, et la dépense de 30.000,00 EUR octroyée à titre de défraiement, soit un montant total de 416.240,51 € financé de la façon suivante: 20.812,02 € de fonds d'emprunt et 395.428,46 € de subsides régionaux (contrat de quartier Petite Senne) ;

• Article 3 :

De prendre connaissance de ce qui suit: l'opération 1.C.1 sera financée au niveau des travaux aussi par PGV 2017-2020 ;

• Article 4 :

De recourir à l'appel d'offres restreint avec publicité européenne.

Vu l'avis de marché paru au Bulletin des Adjudications en date du 20.10.2016 ;

Vu l'avis de marché paru au Journal officiel en date du 27.10.2016 ;

Vu l'avis de marché rectificatif paru au Bulletin des Adjudications en date du 26.10.2016 ;

Vu l'avis de marché rectificatif paru au Journal officiel en date du 29.10.2016 ;
 Considérant que, suite à l'avis de marché publié le 26.10.2016, 8 bureaux ont déposé une candidature, à savoir :

N°	Bureau(x) (dénommé(s) après)	ci-Forme Juridique	Adresse
1	PT Architecten (PTA) BOB361	BVBVBA BVBVBA	Zwart Paardstraat 15 – 1080 Sint-Jans-Molenbeek Poincarélaan 129 – 1070 Anderlecht
2	Diagram Architecture (DIA)	SCIV SCRL	Rue du Serpentin 33 – 1050 Ixelles
3	BAEB	SCIV SCRL	Rue De Koninck 40 b 3 – 1080 Sint-Jans-Molenbeek
4	TV Stekke+Fraas ORG	SCIV SPRL BVBVBA	Avenue Van Volxem 381C – 1190 Forest Koolmijnenkaai 30-34 – 1080 Sint-Jans-Molenbeek
5	Pierre Blondel Architectes (Pierre Blondel)	SPRL	Place Flagey 7 – 1050 Ixelles
6	Faidherbe & Pinto Architectes (F&P)	SCIV SPRL	Rue Defacqz 78 b 5 – 1060 Saint-Gilles
7	AM FHW Architectes (FHW) Java Architecten/s (Java)	SPRL SCIV SPRL	Place Sommeleville 59 – 4800 Verviers Rue Foppens 10A – 1070 Anderlecht
8	AM Architecten De Vylder Vinck Taillieu (ADVVT) AgwA	BVBVBA SCIV SCRL	Nederkouter 124/103 – 9000 Gent Rue des Palais 153 – 1030 Schaerbeek

Considérant que, dans l'avis de marché rectificatif, une erreur substantielle s'est glissée lors de la traduction de l'avis de marché vers la version néerlandaise dans le programme de publication E-Procurement ;
 Considérant que cette erreur substantielle est de nature à empêcher le principe d'égalité de traitement entre les candidats francophones et les candidats néerlandophones ;
 Vu l'article 236 de la Nouvelle Loi communale ;
 Considérant qu'un nouvel avis de marché sera publié prochainement;

DECIDE :

Article unique :

De ne pas sélectionner de candidats (bureaux d'études) pour la mission relative à un marché de services d'auteur de projet en vue de la construction d'un bâtiment passif comportant au rez-de-chaussée des ateliers productifs (1.C1) et aux étages des logements assimilés à du social (1.C2) situé Quai de l'Industrie, 79, ainsi que l'aménagement d'une cour collective (1.C3) située en intérieur d'îlot au Quai de l'Industrie, 77 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean et de procéder à la publication d'un nouvel avis de marché.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Jacques De Winne

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Françoise Schepmans

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 17 janvier 2017

Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,

Pour la Bourgmestre,
L'échevin(e) délégué(e),

Gilbert Hildgen

Jan Gypers



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Françoise Schepmans, *Bourgmestre-Présidente* ;
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Karim Majoros, Jan Gypers, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

Excusés

Abdelkarim Haouari, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, *Échevin(e)s* ;
Roland Vandenhove, *Président du CPAS, siégeant avec voix consultative*.

Séance du 03.04.17

#Objet : Marchés Publics – Marché de services relatif à la mission d’auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 – Attribution du marché – CE17.023.#

Administratif, Financier, Socio-économique

LE COLLEGE,

Vu la décision du Conseil communal en date du 25.05.2016 décidant e.a :

Article 1

D’approuver les termes de l’avis de marché pour la mission d’architecte-auteur de projet pour la construction d’une nouvelle école maternelle et primaire néerlandophone à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 ;

Article 2

D’approuver la dépense globale pour les honoraires estimée à 1.200.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi) ;

Article 3

De réserver cette dépense à l’art. 7220/722/60 du budget extraordinaire de l’exercice 2016 et de la couvrir par des fonds d’emprunt ;

Article 4

De recourir à l’appel d’offres restreint avec publicité européenne.

Vu la décision du Conseil communal en date du 23.11.2016 décidant e.a :

Article unique

D’approuver le cahier spécial des charges pour la mission d’architecte-auteur de projet pour la construction d’une nouvelle école maternelle et primaire néerlandophone à la rue Jean-Baptiste Decock, 54.

Vu la décision du Conseil communal en date du 21.12.2016 décidant e.a :

Article unique

D’approuver le cahier des charges modifié selon les remarques de l’autorité de Tutelle pour la mission d’architecture-auteur de projet pour la construction d’une nouvelle école maternelle et primaire néerlandophone à la rue Jean-Baptiste Decock, 54, 1080 Bruxelles.

Vu sa décision en date du 26.12.2016 décidant e.a :

Article 1

D’approuver le contenu du rapport d’analyse des candidatures établi par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d’analyse, de ne pas prendre en considération la demande de participation déposée au nom du bureau DE BOUWERIJ ARCHITECTENBUREAU car le pouvoir de représentation du signataire n’a pas pu être établi ;

Article 3

Sur base du rapport d'analyse de ne pas sélectionner les candidats suivants :

- SCAHT ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT, BUREAU D'ARCHITECTES ET D'INGENIEURS SA
- A.M FAST FORWARD ARCHITECTS – SWECO BELGIUM NV
- AAC ARCHITECTURE
- LICENCE TO BUILD ARCHITECTS – ENGINEERS BVBVBA
- POPONCINI & LOOTENS IR.ARCHITECTEN
- LAVA ARCHITECTEN CVBA
- A.M ATLANTE ARCHITECTURE – V.O – PASCAL MONNIEZ
- A.M A2M SC SPRL – TRACTEBEL ENGINEERING SA

Article 4

Sur base de ce rapport, de sélectionner les candidats des bureaux suivants : Association momentanée B612 ASSOCIATES SPRL – OSK-AR ARCHITECTEN BVBA et association momentanée TRAIT NORRENBORG & SOMERS ARCHITECTES SA – BENG ARCHITECTES ASSOCIES SA ;

Article 5

D'inviter les bureaux d'études à savoir : association momentanée B612 ASSOCIATES SPRL – OSK-AR ARCHITECTEN CVBA et association momentanée TRAIT NORRENBORG & SOMERS ARCHITECTES SA – BENG ARCHITECTES ASSOCIES SA à introduire une offre conformément aux prescriptions du cahier des charges établi dans le cadre du marché de services dont question.

Vu sa décision en date du 20.02.2017 décidant e.a :

Article unique

De reporter la date de l'ouverture des offres au 15.02.2017 au lieu du 6.02.2017

Considérant que les deux soumissionnaires, soit l'association momentanée B612 ASSOCIATES SPRL – OSK-AR ARCHITECTEN CVBA et l'association momentanée TRAIT NORRENBORG & SOMERS ARCHITECTES SA – BENG ARCHITECTES ASSOCIES SA ont remis une offre dans le délai prescrit, soit le 15.02.2017 à 10h30 ;

Considérant que les soumissionnaires ont été invités à présenter leur offre à un comité d'avis le 2 mars 2017 ;

Considérant qu'après analyse, les deux offres peuvent être considérées comme régulières ;

Considérant que l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur en tenant compte des critères d'attribution est celle du soumissionnaire B612 ASSOCIATES SPRL - OSK-AR ARCHITECTEN CVBA d'un montant total de 661.157,02€ HTVA, soit 800.000,00€ TVAC ;

Considérant qu'en application du point 4.4.3 du cahier des charges, chaque offre non retenue mais régulière et pour autant qu'elle ait obtenu minimum 50% du total des points sera indemnisée à concurrence de 2.500,00 EUR TVA comprise ;

Considérant que le montant total à prévoir pour les indemnités est de 2.500,00 EUR TVA comprise ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 7220/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 ;

Considérant que le montant de 800.000 € TVAC sera financé par la VGC;

Considérant que le montant de 2.500 € sera financé par emprunts;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement urbain repris en annexe, motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Vu l'article 236 de la nouvelle loi communale ;

DECIDE :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement urbain pour la mission complète d'architecture-auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire néerlandophone à la rue Jean-Baptiste Decock, 54, à 1080 Bruxelles,

de l'approuver et de le faire sien.

Article 2

De ne pas retenir l'offre de l'association momentanée TRAIT NORRENBURG & SOMERS ARCHITECTES SA, Avenue Molière, 222 à 1050 Bruxelles (TVA : BE439219958) – BENG ARCHITECTES ASSOCIES SA, Avenue du Rock'n'roll, 12 à L4361 ESCH-SUR-ALZETTE (Luxembourg) et de lui liquider le montant de 2.500,00 EUR TVA comprise sur la présentation d'une note d'honoraires en application du point 4.4.3 du cahier des charges relatif à cette mission ;

Article 3

Sur base du rapport d'analyse, de désigner et de passer commande au bureau B612 ASSOCIATES SPRL, chaussée de Waterloo, 1253 à 1180 UCCLE (TVA: BE0476310382) - OSK-AR ARCHITECTEN CVBA, Oudesmidsestraat, 27 à 1700 DILBEEK(TVA: BE0476786078) pour la mission complète d'architecture-auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire néerlandophone à la rue Jean-Baptiste Decock, 54, à 1080 Bruxelles pour un montant de 661.157,02€ HTVA, soit 800.000,00€ TVAC ;

Article 4

D'engager la dépense au nom de B612 ASSOCIATES SPRL d'un montant de 800.000,00 EUR à l'article 7220/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par un subside VGC.

Article 5

D'engager la dépense au nom de TRAIT NORRENBURG & SOMERS ARCHITECTES SA d'un montant de 2.500 EUR à l'article 7220/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunts.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Jacques De Winne

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Françoise Schepmans

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 04 avril 2017

Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,

Pour la Bourgmestre,
L'échevin(e) délégué(e),

Gilbert Hildgen

Jan Gypers



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Françoise Schepmans, *Bourgmestre-Présidente* ;
Ahmed El Khannouss, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, *Échevin(e)s* ;
Roland Vandenhove, *Président du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

Excusés

Sarah Turine, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s*.

Séance du 22.05.17

#Objet : Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services relatif à la mission d’auteur de projet en vue de l’étude et du suivi des travaux de reconversion d’un site situé à Molenbeek-Saint-Jean, Quai de l’industrie 75, 77 et 79 en opérations comprenant un ou des espaces polyvalents, des logements et un espace extérieur, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » – Analyse des candidatures - CSC17.003.#

Administratif, Financier, Socio-économique

LE COLLEGE,

Vu la délibération du Conseil communal en date du 22.02.2017 décidant:

-D’approuver les termes de l’avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d’auteur de projet pour procéder à l’étude et le suivi de l’exécution des travaux de reconversion d’un site situé à Molenbeek-Saint-Jean, Quai de l’Industrie 77 et 79 en opérations comprenant (a) des espaces polyvalents pouvant accueillir des espaces productifs ou des infrastructures de proximité , (b) des logements assimilés à du logement social de type habitat intergénérationnel ou solidaire ainsi qu’un logement de fonction ou de concierge et (c) l’aménagement d’un espace extérieur;

-D’approuver la dépense pour les honoraires estimée à 426.215,53 EUR Tva et révision comprises, et la dépense de 30.000,00 EUR octroyée à titre de défraiement, soit un montant total de 456.215,53 EUR financé de la façon suivante: 22.810,78 EUR de fonds d’emprunt et 433.404,75 EUR de subsides régionaux (contrat de quartier durable Petite Senne);

-De recourir à l’appel d’offres restreint avec publicité européenne ;

Vu les avis de marché parus au Bulletin des Adjudications en date du 01.03.2017 et du 28.03.2017;

Vu l’avis de marché paru au Journal officiel de l’Union européenne en date du 04.03.2017;

Considérant que 9 bureaux ont déposé une candidature, à savoir :

1. PT Architecten / BOB361 - BVBVBA / BVBVBA - Zwart Paardstraat 15 – 1080 Sint-Jans-Molenbeek / Poincarélaan 29 – 1070 Anderlecht
2. Mamout Architectes, Rue Adolphe Lavallée 39 – 1080 Molenbeek-Saint-Jean, représenté par:
Sébastien Dachy, Blvd. De Smet De Naeyer 599 b004 – 1020 Brussel
Matthieu Busana, Rue Général Tombeur 55 – 1040 Etterbeek
Thomas Rigby, Chaussée de Forest 238 – 1060 Saint-Gilles
Maxime Czvek, Rue Wéry 31 – 1050 Ixelles
3. BAEB - SCIV SPRL - Rue De Koninck 40 b6 – 1080 Sint-Jans-Molenbeek
4. Stekke+Fraas / ORG - SCIV SPRL / BVBVBA - Van Volxemlaan 381C – 1190 Vorst / Koolmijnenkaai 30-34 – 1080 Sint-Jans-Molenbeek
5. Pierre Blondel Architectes - SPRL - Place Flagey 7 – 1050 Ixelles
6. Architectenlab / Sweco Belgium - BV BVBA / NV - Ulensstraat 13 b1 – 1080 Sint-Jans-Molenbeek

/ Arenbergstraat 13 b1 – 1000 Brussel

7. FHW Architectes / Java Architecten/s - SPRL / SCIV SPRL - Place Sommeleville 59 – 4800 Verviers / Rue Foppens 10A – 1070 Anderlecht

8. B612 Associates - SPRL - Chaussée de Waterloo 1253 – 1180 Uccle

9. Trait Norrenberg & Somers Architectes - SA - Avenue Molière 222 – 1050 Ixelles

Vu le rapport d'analyse des candidatures établi par le Département Infrastructures et Développement urbain ;
Considérant que le pouvoir adjudicateur, sur base du rapport d'analyse, ne sélectionne pas les candidats suivants : Mamout, BAEB, Stekke+Fraas / ORG, Pierre Blondel, Architectenlab / Sweco, FHW / Java et Trait Norrenberg ;

Considérant que sur base du rapport d'analyse, les candidatures des bureaux suivants sont sélectionnées : PTA / BOB361 et B612 ;

Considérant que comme stipulé dans l'avis de marché le nombre de candidats qui seraient invités à soumissionner est de « 5 » pour autant qu'un nombre suffisant de candidatures soient reçues ou répondent aux critères de sélection qualitative ;

Considérant qu'après analyse, cette limite n'est pas dépassée, et qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à une réduction du nombre de candidats;

Considérant que les bureaux sélectionnés peuvent être invités à remettre une offre de prix conformément aux prescriptions du cahier des charges établi dans le cadre du marché de services dont question ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;

Vu la Nouvelle Loi communale ;

DECIDE :

Article 1

D'approuver le contenu du rapport d'analyse des candidatures établi par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse de ne pas sélectionner les candidats suivants :

Mamout, BAEB, Stekke+Fraas / ORG, Pierre Blondel, Architectenlab / Sweco, FHW / Java et Trait Norrenberg ;

Article 3

Sur base de ce rapport, de sélectionner les candidats suivants : PTA / BOB361 et B612 ;

Article 4

D'inviter les bureaux d'études, à savoir PTA / BOB361 et B612, à introduire une offre conformément aux prescriptions du cahier des charges établi dans le cadre du marché de services dont question.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Jacques De Winne

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Françoise Schepmans

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 24 mai 2017

Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,

Pour la Bourgmestre,
L'échevin(e) délégué(e),

Gilbert Hildgen

Jan Gypers

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins**Présents**

Françoise Schepmans, *Bourgmestre-Présidente* ;
Ahmed El Khannouss, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
Roland Vandenhove, *Président du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

Excusé

Sarah Turine, *Échevin(e)*.

Séance du 22.05.17

#Objet : Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les rues de Liverpool, Quai de l'industrie, rue Gosselies et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet – Sélection des candidats.#

Administratif, Financier, Socio-économique

LE COLLEGE,

Vu la décision du Conseil communal en date du 28.09.2016 décidant :

Article 1 :

D'approuver les termes de l'avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d'auteur de projet pour procéder à l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espace publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre de Contrat de Quartier Durable « Petite Senne », à Molenbeek-Saint-Jean

Article 2 :

D'approuver d'une part la dépense pour les honoraires estimée à 632.561,62 € TVA et révision comprises et, d'autre part, la dépense de 40.802 EUR octroyée à titre de défraiement, soit une somme totale de 673.323,88 € financée de la façon suivante: 67.462,691 € de fonds d'emprunt et 605.861,18 € de subsides régionaux (contrat de quartier Petite Senne).

Article 3:

De prendre connaissance de ce qui suit: l'opération 1.A.3 (tranche conditionnelle) sera financée au niveau des honoraires et des travaux par Bruxelles-Mobilité, l'opération 1.A.1 sera financée au niveau des travaux aussi par le subside FEDER; l'opération 1.F.2 sera financée au niveau des travaux aussi par le subside FEDER et normalement la CoCof (échange de courriels entre administrations).

Article 4 :

De recourir à l'appel d'offres restreint avec publicité européenne.

Vu l'avis de marché paru au Bulletin des Adjudications en date du 07.10.2016

Vu l'avis de marché paru au Journal officiel de l'Union européenne en date du 12.10.2016

Considérant que 13 bureaux ont déposé une candidature, à savoir :

N°	Bureau(x) (dénommé(s) ci-après)	Forme Juridique	Adresse
----	---------------------------------	-----------------	---------

1	Ledroit Pierret Polet Architectes	Pers.phys	Rue de Lisbonne 22 - 1060 Bruxelles
	Pigeon Ochej Paysage	Pers.phys	Rue des Hayettes 15 - 5000 Namur (Steinroth 5 - 4700 Eupen)
2	AM : Lorigami Architecture	SPRL	Avenue des Thermes 94 – 4050 Chaufontaine
	Binario Architectes	SCIV SPRL	Rue de la Chaîne 96 – 4000 Liège
	Frys Associés	SARL	Rue G. Bourgoin 46 – 78260 Achères (FR)
3	A.M. Àrter	SPRL	Rue de l'Etuve 30 – 1000 Bruxelles
	Syntaxe	SPRL	Chaussée de Nivelles 52 – 1461 Haut-Ittre
4	AM : Low	BVBA	Franklin Rooseveltplaats 12 – 2060 Antwerpen
	VK	SARL	Clémenceaulaan 87 – 1070 Brussel
	B+B	BV	Gedempt Hamerkanaal 95 – 1021KR Amsterdam (NL)
5	AM : A2M Architecture	SCIV SPRL	Rue de la Brasserie 86 – 1050 Ixelles
	Stubeco	BVBA	Hoevenstraat 155 – 3900 Overpelt
	Crea-tec	SPRL	Rue du Tilleul 25 – 1390 Grez- Doiceau
6	AM : B612 Associates	SPRL	Chaussée de Waterloo 1253 – 1180 Uccle
	OSK-AR Architecten	CVBA	Oudesmidsestraat 27 – 1700 Dilbeek

7	51N4E	BVBA	Rue Delaunoy 58/10 – 1080 Bruxelles	
8	AM : Pierre Blondel Architectes	SPRL	Place Flagey 7 – 1050 Bruxelles	
	MSA Bureau d'architectes	SPRL	Place Flagey 7 – 1050 Bruxelles	
9	URA Architecten	BVBA	Stalingradlaan 100 – 1000 Brussel	
10	AM : L'Escaut Architecture	SCRL	Rue de l'Escaut 60 – 1080 Molenbeek-Saint-Jean	
	Zampone Architectuur	BV CVBA	Rue de l'Escaut 62 – 1080 Molenbeek-Saint-Jean	
11	Atlante Architecture	SPRL	Avenue Emile Van Becelaere 28b – 1170 Bruxelles	
12	AM Atelier De Visscher & Vincentelli	SPRL	Square Vergotelaan 1 – 1200 Bruxelles	
	Manger Nielsen Architects	SCIV SPRL	Rue Berthelot 154 – 1190 Bruxelles	
	Dessin & Construction	SPRL	Rue des Francs 78 – 6001 Charleroi	
13	AM : Artec Architecture	SPRL	Rue des Prés 160 – 4841 Henre-Chapelle	Vu le rapport d'analyse des candidatures établi par le Département Infrastructures et Développement urbain ;
	FHW Architectes	SPRL	Place Sommeleville 59 – 4800 Verviers	

Considérant que sur base du rapport d'analyse, les candidatures des bureaux suivants ne sont pas sélectionnées :

- 1. A.M. Ledroit Pierret Polet Architectes / Pigeon Ochej Paysage ;
- 2. A.M. Lorigami Architecture / Binario Architectes / Frys Associés ;
- 3. A.M. Árter / Syntaxe ;
- 4. A.M. Low Architecten / VK Engineering / Bureau B+B;
- 5. A.M. A2M / Stubeco / Crea-Tec ;
- 7. 51N4E;
- 8. A.M. Pierre Blondel Architectes / MSA ;
- 9. URA Architecten ;
- 11. Atlante Architecture;

- 12. A.M. Atelier d'architecture De Visscher / Vincentelli Architecture / Manger Nielsen Architects / Dessin & Construction;
- 13. A.M. FHW Architectes / Artec Architecture;

Considérant que sur base du rapport d'analyse, les candidatures des bureaux suivants sont sélectionnées :

- 6. A.M. B612 / OSK-AR ;
- 10. A.M. L'Escaut Architecture / Zampone Achitectuur;

Considérant que comme stipulé dans l'avis de marché le nombre de candidats qui seraient invités à soumissionner est de « 5 » pour autant qu'un nombre suffisant de candidatures soient reçues ou répondent aux critères de sélection qualitative ;

Considérant qu'après analyse, cette limite n'est pas dépassée, et qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à une réduction du nombre de candidats ;

Considérant que les bureaux sélectionnés peuvent être invités à remettre une offre de prix conformément aux prescriptions du cahier des charges établi dans le cadre du marché de services dont question ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;

Vu la Nouvelle Loi communale ;

DECIDE :

Article 1

D'approuver le contenu du rapport d'analyse des candidatures établi par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse de ne pas sélectionner les candidats suivants :

- 1. A.M. Ledroit Pierret Polet Architectes / Pigeon Ochej Paysage ;
- 2. A.M. Lorigami Architecture / Binario Architectes / Frys Associés ;
- 3. A.M. Árter / Syntaxe ;
- 4. A.M. Low Architecten / VK Engineering / Bureau B+B;
- 5. A.M. A2M / Stubeco / Crea-Tec ;
- 7. 51N4E;
- 8. A.M. Pierre Blondel Architectes / MSA ;
- 9. URA Architecten ;
- 11. Atlante Architecture;
- 12. A.M. Atelier d'architecture De Visscher / Vincentelli Architecture / Manger Nielsen Architects / Dessin & Construction;
- 13. A.M. FHW Architectes / Artec Architecture

Article 3

Sur base de ce rapport, de sélectionner les candidats suivants :

- 6. AM B612 / OSK-AR;
- 10. A.M. L'Escaut Architecture / Zampone Achitectuur;

Article 4

D'inviter les bureaux d'études sélectionnés, à savoir « 6. AM B612 / OSK-AR» et «10. A.M. L'Escaut Architecture / Zamponi Architectuur» à introduire une offre conformément aux prescriptions du cahier des charges établi dans le cadre du marché de services dont question.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Jacques De Winne

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Françoise Schepmans

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 24 mai 2017

Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,

Pour la Bourgmestre,
L'échevin(e) délégué(e),

Gilbert Hildgen

Jan Gypers



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Françoise Schepmans, *Bourgmestre-Présidente* ;
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

Excusés

Ann Gilles-Goris, *Échevin(e)* ;
Roland Vandenhove, *Président du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

Séance du 02.10.17

#Objet : Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les rues de Liverpool, Quai de l'industrie, rue Gosselies et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet - Attribution.#

Administratif, Financier, Socio-économique

LE COLLEGE,

Vu la décision du Conseil communal en date du 28.09.2016 décidant :

Article 1 :

D'approuver les termes de l'avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d'auteur de projet pour procéder à l'étude et au suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espaces publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne », à Molenbeek-Saint-Jean

Article 2 :

D'approuver d'une part la dépense pour les honoraires estimée à 632.561,62 € TVA et révision comprises et, d'autre part, la dépense de 40.802 EUR octroyée à titre de défraiement, soit une somme totale de 673.323,88 € financée de la façon suivante: 67.462,691 € de fonds d'emprunt et 605.861,18 € de subsides régionaux (contrat de quartier Petite Senne).

Article 3:

De prendre connaissance de ce qui suit: l'opération 1.A.3 (tranche conditionnelle) sera financée au niveau des honoraires et des travaux par Bruxelles-Mobilité, l'opération 1.A.1 sera financée au niveau des travaux aussi par le subside FEDER; l'opération 1.F.2 sera financée au niveau des travaux aussi par le subside FEDER et normalement la CoCof (échange de courriels entre administrations).

Article 4 :

De recourir à l'appel d'offres restreint avec publicité européenne ;

Vu l'avis de marché paru au Bulletin des Adjudications en date du 07.10.2016 ;

Vu l'avis de marché paru au Journal officiel de l'Union européenne en date du 12.10.2016 ;

Considérant que 13 bureaux ont déposé une candidature ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et échevins en date du 22.05.2017 décidant:

Article 1

D'approuver le contenu du rapport d'analyse des candidatures établi par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse de ne pas sélectionner les candidats suivants :

1. A.M. Ledroit Pierret Polet Architectes / Pigeon Ochej Paysage ;
2. A.M. Lorigami Architecture / Binario Architectes / Frys Associés ;
3. A.M. Árter / Syntaxe ;
4. A.M. Low Architecten / VK Engineering / Bureau B+B;
5. A.M. A2M / Stubeco / Crea-Tec ;
7. 51N4E;
8. A.M. Pierre Blondel Architectes / MSA ;
9. URA Architecten ;
11. Atlante Architecture;
12. A.M. Atelier d'architecture De Visscher / Vincentelli Architecture / Manger Nielsen Architects / Dessin & Construction;
13. A.M. FHW Architectes / Artec Architecture

Article 3

Sur base de ce rapport, de sélectionner les candidats suivants :

6. AM B612 / OSK-AR;
10. A.M. L'Escaut Architecture / Zamponi Architectuur;

Article 4

D'inviter les bureaux d'études sélectionnés, à savoir « 6. AM B612 / OSK-AR» et «10. A.M. L'Escaut Architecture / Zamponi Architectuur» à introduire une offre conformément aux prescriptions du cahier spécial des charges établi dans le cadre du marché de services dont question.

Vu la décision du conseil communal en date du 21.06.2017 décidant:

Article unique

D'approuver le cahier spécial des charges pour le marché de services relatif à la mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espaces publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » à Molenbeek-Saint-Jean pour le compte de l'administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean ;

Considérant que les soumissionnaires ont été invités à présenter leur offre à un comité d'avis le mardi 22 août 2017 ;

Considérant qu'après analyse, les deux offres peuvent être considérées comme régulières ;

Considérant que l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur en tenant compte des critères d'attribution est celle du soumissionnaire « Association momentanée L'Escaut Architecture SCRL / Zamponi Architectuur cvba », d'un montant total de 584.433,22 EUR HTVA (tva 21% = 122.730,97 EUR), soit 707.164,20 EUR TVA comprise ;

Considérant que le montant global de la dépense à réserver (montant de l'offre + 2,5% qui correspond à la révision) est de 724.843,30 EUR TVA comprise;

Considérant que le financement envisagé des services se répartira entre les subsides FEDER pour un montant de 260.000,00 EUR TVA et révision comprises, les subsides régionaux (contrat de quartier durable Petite Senne) pour un montant de 431.423,77 EUR TVA et révision comprises et par emprunts pour un montant de 33.419,53 EUR TVA et révision comprises;

Considérant qu'il y a des recettes de prélèvement disponibles à l'article 9301-955/51 (DC 5020) ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 9301/731/60 et 9302/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017;

Considérant qu'en application du point 4.4.3 du cahier spécial des charges, chaque offre non retenue mais régulière et pour autant qu'elle ait obtenu minimum 50% du total des points sera indemnisée à concurrence de 10.000,00 EUR;

Considérant que le montant total à prévoir pour les indemnités est in casu 10.000,00 EUR;

Considérant que le montant de 10.000 EUR sera financé par les subsides régionaux (contrat de quartier durable Petite Senne);

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement urbain repris en annexe, motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Vu la demande de dérogation pour l'attribution du marché repris sous rubrique avant l'approbation de la modification du budget communal 2017 (passée au conseil communal du 30 août 2017) par la tutelle, transmise au cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 31 août 2017;

Vu la décision du Ministre-Président, en date du 26 septembre 2017, autorisant exceptionnellement la demande de dérogation, visant à attribuer ce marché avant l'approbation de la modification du budget communal 2017 (passée au conseil communal du 30 août 2017);

Vu l'article 236 de la nouvelle loi communale ;

DECIDE :

Article 1 :

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres pour le marché de services relatif à la mission d'auteur de projet pour procéder à l'étude et au suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espaces publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne », à Molenbeek-Saint-Jean, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 2 :

De ne pas retenir l'offre de l'association momentanée B612 ASSOCIATES SPRL, chaussée de Waterloo, 1253 à 1180 UCCLE (TVA: BE0476310382) - OSK-AR ARCHITECTEN cvba, Oudesmidsestraat, 27 à 1700 DILBEEK (TVA: BE0476786078) et de lui liquider le montant de 10.000,00 EUR sur présentation d'une note de défraiement en application du point 4.4.3 du cahier spécial des charges relatif à cette mission, à financer par les subsides régionaux (contrat de quartier durable petite senne) ;

Article 3 :

Sur base du rapport d'analyse, de désigner et de passer commande à l'association momentanée L'Escaut Architecture SCRL, rue de l'Escaut 60, 1080 Molenbeek-Saint-Jean (TVA : 0475894272) / Zampone Architectuur cvba, rue de l'Escaut 62, 1080 Molenbeek-Saint-Jean (TVA : 0885.994.436), concernant la mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espaces publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » à Molenbeek-Saint-Jean pour le compte de l'administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean pour un montant de 584.433,22 EUR HTVA, soit 707.164,20 EUR TVA comprise;

Article 4 :

D'engager la dépense, à savoir 724.843,30 EUR TVA et révision comprises, à l'article 9301/731/60 pour un montant de 464.843,30 EUR et à l'article 9302/731/60 pour un montant de 260.000,00 EUR, du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de l'association momentanée L'Escaut Architecture SCRL / Zampone Architectuur cvba ;

Article 5 :

De financer la dépense par les subsides régionaux (contrat de quartier durable petite senne) pour un montant de 431.423,77 EUR TVA et révision comprises (DC 5020 - article 9301/955-51), par emprunts pour un montant de 33.419,53 EUR TVA et révision comprises, et par les subsides FEDER pour un montant de 260.000,00 EUR VA et révision comprises (DC 2961 (Grande Halle) et DC 2948 (Crèche)) selon les modalités suivantes :

OPERATIONS	FEDER	CONTRAT DE QUARTIER	EMPRUNT COMMUNAL
1A1	/	208.339,43 EUR TVAC	/
1A2	/	78.295,12 EUR TVAC	/
1A3	/	/	33.419,53 EUR TVAC
1F2	260.000,00 EUR TVAC	144.789,22 EUR TVAC	/

Article 6 :

D'engager la dépense au nom de l'association momentanée B612 ASSOCIATES SPRL- OSK-AR ARCHITECTEN CVBA d'un montant de 10.000 EUR à l'article 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par les subsides régionaux (contrat de quartier durable petite senne) (DC 5020 - article 9301/955-51).

Copie de la présente délibération sera transmise au(x) services(s) suivant(s) : B4, B6; B32, B40, ainsi qu'à l'autorité de tutelle.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Françoise Schepmans

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 03 octobre 2017

Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,

Pour la Bourgmestre,
L'échevin(e) délégué(e),

Gilbert Hildgen

Jan Gypers



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Françoise Schepmans, *Bourgmestre-Présidente* ;
Sarah Turine, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy,
Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
Roland Vandenhove, *Président du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

Excusés

Ahmed El Khannouss, Patricia Vande Maele, *Échevin(e)s* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

Séance du 09.10.17

#Objet : Département infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de l'étude et du suivi des travaux de reconversion d'un site situé à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Quai de l'Industrie 75, 77 et 79 en opérations comprenant un ou des espaces polyvalents, des logements et un espace extérieur, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » - Attribution du marché - CSC 17.003.#

Administratif, Financier, Socio-économique

LE COLLEGE,

Vu la délibération du Conseil communal en date du 22.02.2017 décidant :

-D'approuver les termes de l'avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d'auteur de projet pour procéder à l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean, Quai de l'Industrie 77 et 79 en opérations comprenant (a) des espaces polyvalents pouvant accueillir des espaces productifs ou des infrastructures de proximité , (b) des logements assimilés à du logement social de type habitat intergénérationnel ou solidaire ainsi qu'un logement de fonction ou de concierge et (c) l'aménagement d'un espace extérieur ;

-De recourir à l'appel d'offres restreint avec publicité européenne ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 22.05.2017 décidant :

-D'approuver le contenu du rapport d'analyse des candidatures établi par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

-Sur base du rapport d'analyse de ne pas sélectionner les candidats suivants :

Mamout, BAEB, Stekke+Fraas / ORG, Pierre Blondel, Architectenlab / Sweco, FHW / Java et Trait Norrenberg ;

-Sur base de ce rapport, de sélectionner les candidats suivants : PTA / BOB361 et B612 ;

-D'inviter les bureaux d'études, à savoir PTA / BOB361 et B612, à introduire une offre conformément aux prescriptions du cahier des charges établi dans le cadre du marché de services dont question ;

Vu la délibération du Conseil communal en date du 23.05.2017 décidant :

-D'approuver le cahier spécial des charges pour le marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de l'étude et du suivi des travaux de reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean, Quai de l'industrie 75, 77 et 79 en opérations comprenant un ou des espaces polyvalents, des logements et un espace extérieur, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » ;

Considérant que les deux soumissionnaires, soit PTA / BOB361 et B612, ont remis une offre dans le délai prescrit, soit le 31.07.2017 à 10h00 ;

Considérant que les soumissionnaires ont été invités à présenter leur offre à un comité d'avis le 09.08.2017 ;

Considérant qu'après analyse, les deux offres peuvent être considérées comme régulières ;

Considérant que l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur en tenant compte des critères d'attribution est celle du soumissionnaire B612 d'un montant total de 376.988,43 EUR HTVA, soit 456.156,00 EUR TVAC ;

Considérant qu'en application du point 4.4.3 du cahier spécial des charges, chaque offre non retenue mais régulière et pour autant qu'elle ait obtenu minimum 50% du total des points sera indemnisée à concurrence de 6.000,00 EUR TVA comprise ;

Considérant que le montant total à prévoir pour les indemnités est de 6.000,00 EUR TVA comprise ;

Considérant que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 ;

Considérant qu'il y a des recettes de prélèvement disponibles à l'article 9301/955-51 (DC 5020);

Considérant que le montant de 456.156,00 EUR TVAC sera financé par des subsides octroyés dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Petite Senne (95%, soit 433.348,20 EUR TVAC) et par des emprunts (5%, soit 22.807,80 EUR TVAC) ;

Considérant que le montant de 6.000 EUR sera financé par des subsides octroyés dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Petite Senne (95%, soit 5.700,00 EUR) et par des emprunts (5%, soit 300,00 EUR) ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement urbain repris en annexe, motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Vu la demande de dérogation pour l'attribution du marché repris sous rubrique avant l'approbation de la modification du budget communal 2017 (passée au conseil communal du 30 août 2017) par la tutelle, transmise au cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 31 août 2017;

Vu la décision du Ministre-Président, en date du 26 septembre 2017, autorisant exceptionnellement la demande de dérogation, visant à attribuer ce marché avant l'approbation de la modification du budget communal 2017 (passée au conseil communal du 30 août 2017);

Vu l'article 236 de la Nouvelle loi communale ;

DECIDE :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement urbain pour le marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de l'étude et du suivi des travaux de reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean, Quai de l'industrie 75, 77 et 79 en opérations comprenant un ou des espaces polyvalents, des logements et un espace extérieur, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne », de l'approuver et de le faire sien.

Article 2

De ne pas retenir l'offre de l'association momentanée PT ARCHITECTEN BVBVBA, Zwart Paardstraat 15 – 1080 Sint-Jans-Molenbeek (TVA : BE0890086549) / BOB361 BVBVBA Poincarélaan 29 – 1070 Anderlecht (TVA : BE0466205358) et de lui liquider le montant de 6.000,00 EUR TVAC sur la présentation d'une note d'honoraires en application du point 4.4.3 du cahier spécial des charges relatif à cette mission.

Article 3

Sur base du rapport d'analyse, de désigner et de passer commande au bureau B612 ASSOCIATES SPRL, chaussée de Waterloo, 1253 à 1180 UCCLE (TVA: BE0476310382) pour la mission d'auteur de projet en vue de l'étude et du suivi des travaux de reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean, Quai de l'industrie 75, 77 et 79 en opérations comprenant un ou des espaces polyvalents, des logements et un espace extérieur pour un montant de 376.988,43 EUR HTVA, soit 456.156,00 EUR TVAC.

Article 4

D'engager la dépense au nom de B612 ASSOCIATES SPRL d'un montant de 456.156,00 EUR à l'article 9301/731/60 (DC 5020 - article 9301/955-51) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par des subsides octroyés dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Petite Senne (95%, soit 433.348,20 EUR TVAC) et par des emprunts (5%, soit 22.807,80 EUR TVAC).

Article 5

D'engager la dépense au nom de PTA / BOB361 d'un montant de 6.000 EUR à l'article 9301/731/60 (DC 5020 - article 9301/955-51) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par des subsides octroyés dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Petite Senne (95%, soit 5.700,00 EUR) et par des emprunts (5%, soit 300,00 EUR).

Copie de la présente délibération sera transmise au(x) service(s) suivant(s) : B4, B6, B32, B40.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Françoise Schepmans

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 10 octobre 2017

Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,

Pour la Bourgmestre,
L'échevin(e) délégué(e),

Gilbert Hildgen

Jan Gypers

De : Dirk De Block - Conseiller [mailto:dirkdeblock.conseiller@ptb.be]

Envoyé : mardi 13 mars 2018 09:39

Objet : Question écrite concernant les travaux sous-traités à des firmes externes

Bonjour,

Je voudrais savoir quelle est la valeur des travaux que la commune soustraite à des firmes externes en 2015, 2016 et 2017 svp?

En particulier:

- voirie
- entretien parcs, verdure, arbres
- petite entretien (peinture, nettoyage, vitres, etc) des bâtiments communaux, logements communaux, écoles communales
- contrats de maintenance (lumière, chaudière, panneaux solaires, ascenseurs...)
- grand entretien (rénovation en profondeur, de l'infrastructure même, toits, cages d'escaliers, façades, électricité, plomberie) des bâtiments communaux, logements communaux, écoles communales
- construction des bâtiments communaux, logements communaux, écoles communales
- autres...

Dirk De Block